



# ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE MAURICE GENEVOIX



Veuillez remplir, SVP, l'ensemble des renseignements demandés afin que nous puissions établir rapidement la licence de votre enfant, obligatoire pour toute pratique sportive au sein de l'association sportive du collège.

Je soussigné(e)..... Responsable légal de l'élève

(nom-prénom) : ..... classe : ..... né(e) le : .....

l'autorise à participer aux activités de l'association sportive du collège durant l'année scolaire 2024-2025.

le mercredi: activité : ..... et/ou à la pause méridienne : activité : .....

Numéro de mobile du/des responsable(s) : ..... Email : .....

**Préciser votre commune :** .....

**Tarif :** la licence est à 22 € pour l'année quelque soit le choix :

par chèque à l'ordre de : **AS clg M. Genevoix**                       **en espèce.**

Je n'autorise pas les enseignants d'EPS à utiliser les photos sportives de mon enfant sur le site du collège ou à l'affichage à l'intérieur de l'établissement.

**Horaires des activités du mercredi :**

**VTT : 13h00-16h00 ; Gym : 13h00-16h00 ; Sport-co : 13h00-15h30 ; Escalade : 13h00-16h30**  
**( seulement en fin d'année)**

L'association sportive a souscrit à une assurance collective auprès de la maif afin de couvrir les adhérents lors de la pratique sportive. Il existe **une assurance individuelle accident très protectrice (le contrat IA sport+ de la Maif)** qui combine prestations indemnitaires et assistance. Le tarif de ce supplément est de 12,80€ a réglé auprès de l'UNSS Pour plus d'informations.

(Voir l'article l'association sportive redémarre sur le site du collège.)

**Je renonce à l'assurance complémentaire proposée (le contrat IA sport+ de la Maif)**

**Vous remettrez l'ensemble (la présente autorisation signée + le paiement) dans une enveloppe fermée à votre nom et prénom de l'enfant.**

**Date :**

**Signature :**

Nom : ..... Prénom : ..... Classe : .....

**11 – Mention droit à l'image** à ajouter impérativement sur les autorisations d'inscription à l'association sportive au bénéfice de l'UNSS - Une mention sur le droit à l'image : Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, et en tant que détenteur de l'autorité parentale/ en tant que tuteur, j'accepte sans réserve de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (c) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

Lu et approuvé :  OUI  NON

**12 – Mention RGPD** à ajouter impérativement sur les autorisations d'inscription à l'association sportive au bénéfice de l'UNSS - Une mention sur le RGPD : Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. De par l'adhésion à l'UNSS, et en tant que détenteur de l'autorité parentale/ en tant que tuteur, j'autorise sans réserve la collecte, l'enregistrement et le stockage des données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié (pour des croisements de fichiers pour les équivalences arbitrables principalement), ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié et conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des données personnelles qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements, par e-mail à l'adresse [daf@unss.org](mailto:daf@unss.org). Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, via l'URL <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par courrier postal à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

Lu et pris connaissance:

**13 – Mention Assurances** à ajouter impérativement sur les autorisations d'inscription à l'association sportive au bénéfice de l'UNSS - Une mention sur les Assurances & le Règlementaire : Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur, de la charte éthique de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

Lu et pris connaissance:

Signature des parents ou tuteurs